

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-337 du 12 Octobre 1982

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel, de l'intérim du Camarade Gédéon Ikoudèrin DASSOUNDO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 9 Octobre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1.- Pour compter du 9 Octobre 1982, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Gédéon Ikoudèrin DASSOUNDO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 12 Octobre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERERKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MDRAC-MEMGTP 6
PPC 2 autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT
ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-